



COMMUNE DE SAINT-USAGE

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/006

Arrête portant délégation de signature à Monsieur Lilian De Sousa dans les fonctions d'officier de l'Etat-Civil

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-19 ;

Vu l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Lilian DE SOUSA à la fonction de secrétaire général ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Lilian DE SOUSA fonctionnaire territorial ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Monsieur Lilian DE SOUSA agent titulaire exerçant l'emploi permanent de Secrétaire Général, né le 28 août 1994, est délégué pour une durée indéterminée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil

Article 2 : Monsieur Lilian DE SOUSA sera chargé :

- de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- de la transcription, de la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- de dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- de la réception de l'acte de consentement d'un majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation
- et de délivrer toutes copies et extraits d'état civil, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié, et transmis au contrôle de légalité et au Procureur près le tribunal judiciaire du ressort de la commune. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif (22 rue d'Assas – 21000 DIJON) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Président du Centre de gestion
- au Contrôle de légalité
- au Procureur de la République de Dijon

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 021-212105779-20260323-2026006A-AI

S²LOW

Notifié à l'agent, le 23 mars 2026

Fait à Saint-Usage, le 23 mars 2026



Le Maire,
Rachid BOULAHYA

Nomenclature arrêtée : 5.5 Délégations de signature